

(A)

(N<sup>o</sup> 122.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 24 JUIN 1858.

---

### **Rapport de la Commission des Travaux Publics chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires au Département des Travaux Publics (exercices 1855, 1856 et 1857).**

*(Voir les Nos 156 et 216 de la Chambre des Représentants.)*

---

**Présents : MM. le Duc d'URSEL, Président, BAPON d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,  
DE RYCKMAN DE WINGHE, WILEMANS, WINCKX, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.  
Rapporteur.**

**MESSIEURS,**

Un Projet de Loi, assez semblable à celui présenté pour subvenir à l'insuffisance des allocations accordées pour certains travaux publics, est encore soumis à vos délibérations. Ce second Projet de Loi tend à obtenir, pour le Département des Travaux publics, une somme de 263,575 fr. 21 c., afin de solder des créances arriérées se rapportant aux exercices 1855 et 1856, et à couvrir quelques insuffisances que présente le Budget de 1857.

L'Exposé des motifs donne les détails qui déterminent la demande de crédit. Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Président,*  
**Le Duc D'URSEL.**

*Le Rapporteur,*  
**PH. GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.**